

La gamme des logiciels SDMI

Notre gamme pour le Cadastre : de l'exploitation des plans à la gestion des réseaux.

Afin de s'adapter aux différents besoins des communes, ATOL SDMI propose toute une gamme de logiciels pour l'exploitation des données cadastrales :

- **Visio PCI pour exploiter le plan cadastral informatisé** (image ou vecteur),
- **Matrix PCI** qui vous permet d'exploiter **le plan et les données littérales** de la matrice,
- **CADIX Référentiel**, un logiciel de type SIG qui permet la gestion du cadastre, l'intégration d'autres données géographiques (données IGN, réseaux...), des modules métiers (voiries, chemin, urbanisme...)

Évolutifs et modulaires, nos logiciels s'adaptent aux différentes politiques mises en place par vos partenaires institutionnels (Conseils Généraux, Syndicat, ...); achat et distribution des données littérales de la matrice aux communes, mis en place d'accès privilégiés pour les communes, ...

Gestion de cimetière

Les événements liés au cimetière (mise en place de concessions, suivi des renouvellements, historiques, ...) sont habituellement enregistrés en mairie dans un registre unique, associé à un plan, utilisé très épisodiquement : survenance d'un décès, intervention d'un concessionnaire s'inquiétant du non renouvellement de sa concession, signalement de tombes abandonnées...

Nous avons pensé qu'un logiciel pouvait aider les mairies à mieux gérer le cimetière. Mais il fallait que ce logiciel soit suffisamment simple et sécurisant pour avoir une chance d'avoir l'adhésion des utilisateurs. D'où l'idée d'une **interface simple, claire et facile à appréhender**. Après réflexion, il nous a semblé que la meilleure solution consistait à associer à un **plan toujours présent à l'écran** une ou plusieurs fenêtres comportant les informations nécessaires à une lecture très rapide et sûre des informations.

L'idée était également de **rendre très facile la recherche des renseignements** indispensables (coordonnées d'un emplacement, enregistrement des défunts, des concessionnaires et des concessions, gestion des renouvellements...). Il fallait également que le **plan** puisse être **aisément mis à jour**. Depuis 1998, les mairies utilisant notre logiciel **Kalmia** ont montré que les choix faits étaient pertinents. Avec leur aide, nous continuons comme pour l'ensemble de notre gamme, à faire évoluer nos logiciels. **Kalmia est jugé efficace, fiable et très facile à utiliser.**



Reprise des plans de votre cimetière offerte.

Contactez Catherine pour une démonstration.

Logiciel Etat Civil

Conçu par la société Odyssee, ce logiciel répond à l'ensemble des besoins du service État Civil d'une commune. Reprenant l'ensemble des actes et mentions nécessaires à la gestion du ou des registres, par une navigation fluide, vous saisissez l'ensemble des données sans vous soucier de la présentation ou de la forme des documents puisque le logiciel gère tout pour vous.

Logiciels MaMairie, Élection, Paie, Finance, Rôles, ...

Premiers logiciels conçus par SDMI, ils ne cessent de s'enrichir de nouvelles fonctionnalités.

Avec la gestion possible de dix budgets, MaMairie est une solution économique, pratique et simple pour gérer l'ensemble des services d'une commune (ou collectivité avec Syndicat).

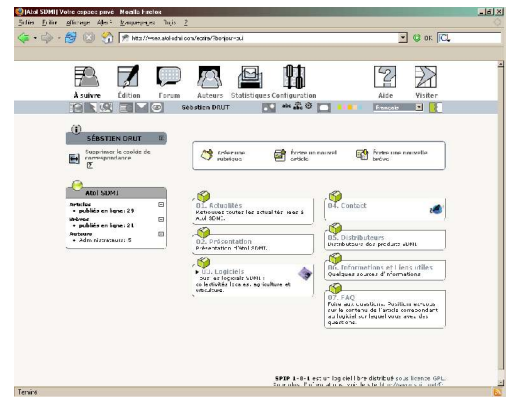
Nos modules indépendants (élections, payes, facturation...) peuvent compléter l'équipement logiciel d'une commune. Comparer nos prix et profiter de notre service d'assistance.

Site internet communal ou intercommunal

Le site internet communal ou intercommunal est élaboré à partir de technologie libre : PHP/MYSQL. Il a été conçu de façon à séparer la forme et le contenu et en intégrant des outils d'administration du site pour les communes.

Vous gérez **simplement et rapidement le contenu du site**; inutile d'attendre pour diffuser l'information, vous **faites vivre votre site** au rythme de la vie de la collectivité.

Tellement simple que nous n'avons pas hésité à faire le site SDMI avec la même technologie.



Sites Clients:
<http://www.senneceylegrand.com/>
<http://cc-beuvray-val-darroux.fr/>

Offre jusqu'au 31 décembre 2005 50% sur la tarif de votre site internet.

Mise en service et formation gratuite.

Nouveaux logiciels

Plusieurs produits sont à l'étude; logiciel de gestion du personnel (planification), gestion de tâches et activités, gestion de salles des fêtes mais aussi gestion du courrier entrant-sortant. Si vous souhaitez des informations complémentaires ou si vous avez des besoins en logiciel, faites nous en part.

FORMATION

Participer à nos formations :

- ➔ Mairie, syndicat
- ➔ modules payes, rôle...
- ➔ Bureautique (Excel, Word, OpenOffice...)
- ➔ Windows...
- ➔ Internet, messagerie...
- ➔ Visio PCI, Matrix, ...

Les formations ont lieu dans nos locaux aux tarifs de 115€ à 135€ par jour (repas compris). Nous pouvons sur demande effectuer des formations délocalisées.

Pour obtenir le calendrier des formations, les tarifs et les contenus, nous contacter au 0 820 000 781 ou par mail : mamairie@atol-sdmi.com ou sur notre site : www.atol-sdmi.com

Réduction de 10% pour toute formation commandée avant décembre 2005

Avez-vous un email ?

Si oui, envoyez-le nous, cela augmentera la qualité de nos échanges et vous donnera des réponses plus rapides en cas de surcharge de standard.

PARTENAIRES :

Corse
Panda Informatique Services
 JJ Casalot
 Batiment communal
 20112 MELA
 Tel : 06 88 05 41 92

Jean-Jacques CASALOT, gérant de la société a choisi la gamme des logiciels ATOL SDMI pour compléter son offre aux collectivités.

Rhône et Ain
Société MARCY INFORMATIQUE
 Le vieux Bourg
 69480 Marcy sur Anse
 Tél : 04 74 60 22 96

Louis COUILLANDRE, Gérant et ses collaborateurs sont depuis de nombreuses années très impliqués sur le secteur des collectivités locales.



INFOS ATOL SDMI
Lettre d'information N° 5

EDITO

Pour tout le monde, septembre annonce la rentrée. Pour SDMI, septembre est le mois qui marque le début des festivités.

En effet il y a **15 ans, Maurice Bour créait le logiciel MaMairie.**

Pour fêter les **quinze ans du logiciel MaMairie et les dix ans de SDMI**, nous proposons à l'ensemble de nos clients des **remises sur les tarifs de nos logiciels pour toute commande avant le 31 décembre 2005 (*)**.

Retrouver dans ce bulletin d'informations l'ensemble de nos offres.

Concernant les **évolutions techniques annoncées** et attendues pour la fin d'année, voici les principales :

- le comité des finances locales lors de sa séance du 1er mars a étudié une **réforme concernant l'instruction budgétaire et comptable M14**; composée de 26 propositions visant à simplifier la nomenclature M14, le projet aurait dû être adopté avant l'été pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2006, la réforme sera certainement votée courant septembre.

- une **nouvelle version de la DADS-U**, intégrant les données de la RAFT est en phase de test avec la CRAM.

- le **PES** (Protocole d'Echanges Standardisés) aurait dû entrer en vigueur pour le début d'année 2006, il semblerait que l'adoption de ce protocole d'échanges entre les perceptions et les collectivités ne soit pas mis en place sur l'ensemble du territoire national. Quoi qu'il en soit **les protocoles actuellement utilisés par nos logiciels sont compatibles avec les systèmes de traitement des perceptions.**

Depuis bientôt deux ans, nous vous sensibilisons aux **technologies et outils du monde Internet.**

Notre but est double :

- vous faire anticiper et prendre conscience de la nécessité de formation pour les agents et élus (formation aux outils et sensibilisation aux risques).

- vous faire gagner du temps par l'emploi du courrier électronique (transmission de vos données en cinq minutes au lieu de deux jours courrier classique) mais aussi récupération d'informations techniques, fonctionnelles, législatives (exemple : augmentation du SMIC et de l'indice 100 au 1er juillet 2005) soit par courriel, soit par l'intermédiaire de notre site **www.atol-sdmi.com**.

Prochainement depuis notre site, vous pourrez télécharger des documents techniques, mode d'emploi, nouvelle version de modules (paies, élections, finances, etc.) et même des logiciels complets pour les collectivités ayant une liaison haut débit.

Profitez de nos offres de formations pour mieux appréhender les outils et le monde internet (voir page 4).

Bonne lecture...

Sébastien DRUT

(*) la remise porte sur le tarif de base du logiciel hors maintenance-assistance, formation et options

SOMMAIRE

EDITO	1
MaMairie a 10 ans	2
MaMairie évolue	2
Quelques rappels	2
La zone de téléchargements	3
Nos solutions	4
Nos formations	4



3 bd Eiffel
 21600 Longvic

Tel : 0 820 000 781 (N° Indigo)
 Tel : 03 80 68 81 74 ou 75
 Fax : 03 80 68 81 61

mail : mamairie@atol-sdmi.com

www.atol-sdmi.com

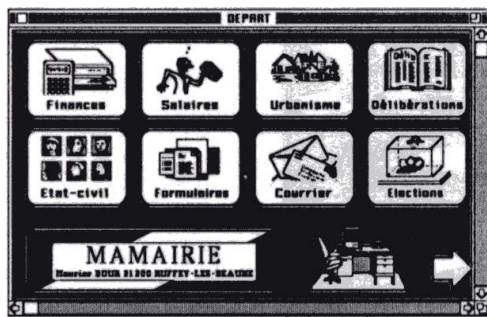
MAMAIRIE A 15 ANS SDMI A 10 ANS

Témoignage d'un tout premier utilisateur en février 1993:

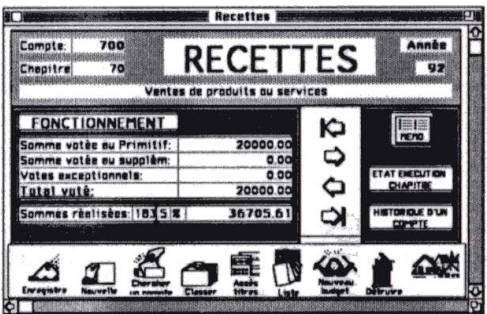
« Monsieur [BOUR],
Ayant fait l'acquisition, en 1991, de votre logiciel MaMairie, je peux vous dire, après deux années d'utilisation, que j'ai fait les constatations suivantes, qui sont toutes à votre honneur. Logiciel simple d'emploi, qui fait l'essentiel pour une Mairie telle que la mienne, d'une performance extraordinaire, assurant un travail de qualité rarement atteint dans nos petites communes, que de temps gagné pendant lequel nous pouvons exécuter d'autres travaux administratifs, plus ou pratiquement plus d'imprimés à acheter. Je ne peux que vous féliciter, non seulement pour la réalisation de votre logiciel, mais également pour le service après vente, et les nombreux conseils que vous m'avez donné, il est vrai que pour un tout petit prix, il fait le maximum. Je pense ne pas être le premier à reconnaître l'efficacité et la simplicité de ce logiciel qui ne sont plus à démontrer... »



Ne fonctionnant que sur des ordinateurs Macintosh, l'aspect est proche du minitel mais les fonctionnalités et les modules sont déjà bien présents.



L'accessibilité et la lisibilité sont déjà privilégiés. Les utilisateurs, à l'époque, n'ont pas les habitudes de l'outil informatique. L'usage de la souris n'est pas répandu. Maurice Bour marque les esprits par la



qualité technique et fonctionnelle.

Commercialisé par différentes sociétés d'informatique dijonnaises, les premières acquisitions sont faites par les mairies de Longchamp, Merceuil, Charrey sur Saône (et bien d'autres), puis pour des raisons techniques, M Bour est obligé de travailler avec des ordinateurs PC.

Devant l'engouement que connaît son logiciel, il crée sa société SDMI RYSMO. L'instituteur-directeur d'école quitte l'éducation pour la direction d'entreprise, le développement de logiciels, la formation des utilisateurs, la commercialisation ... rapidement, il engage Caroline Blédéa comme assistante. Elle assure pendant près de 10 ans l'aide aux utilisatrices et utilisateurs.

Souhaitant prendre une retraite méritée, Maurice Bour s'est rapproché de divers éditeurs de logiciels et de sociétés d'informatique. Ainsi, SDMI RYSMO est devenu ATOL SDMI.

Après une période d'adaptation réciproque, le passage d'une structure de 2 personnes à une équipe de 6 personnes, la découverte pour les développeurs et pour l'encadrement du fonctionnement des collectivités publiques, nous avons fait évoluer les logiciels en conservant l'état d'esprit du créateur et en intégrant la nouvelle dimension de la société.

Offres promotionnelles

50 % de remise sur le tarif des logiciels AFR, Foire et CLSH (achat avant le 31/12)

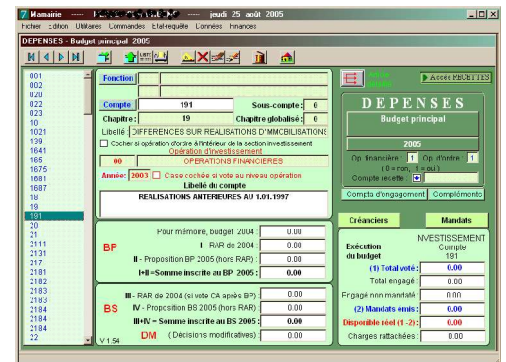
Nous conservons la **simplicité des logiciels** malgré l'**augmentation des fonctionnalités** et des modifications techniques et législatives. Nous avons su choisir des partenaires ayant les mêmes valeurs et la même priorité: **l'utilisateur**.

Nous faisons évoluer nos logiciels en fonction des demandes que vous nous adressez, des obligations législatives et techniques mais aussi en fonction de nouveaux besoins. En une année, nous recensons environ 500 demandes. **Vous faites vivre nos logiciels alors n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, elles seront analysées et la majorité mise en place.**

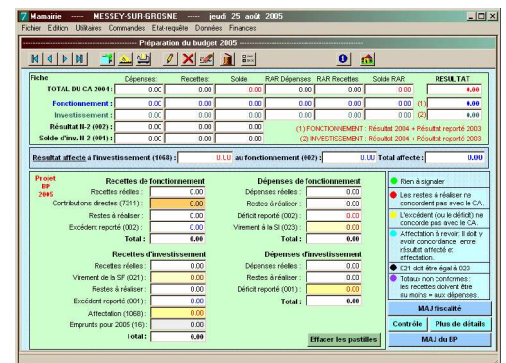
Nos nouveaux logiciels (**Visio PCI, Matrix, Cadix, Etat Civil, ...**) sont **accessibles très rapidement**, il en est de même pour le système de gestion de **site internet** que nous vous proposons, après une demi-journée de formation vous êtes capables de modifier les éléments de votre site, vous pouvez ainsi communiquer et informer de la vie de votre collectivité **en temps réel, sans intermédiaire et sans perte de temps.**

Évolutions pour la fin d'année

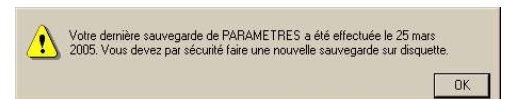
MaMairie en 800x600: nous avons redimensionné nos logiciels afin de les rendre encore plus lisibles, principalement sur les écrans plats ou de grandes tailles.



Ajout de nouvelles fonctionnalités: aide à la préparation des budgets, état récapitulatif FCTVA, simplification de la réalisation des mandats ou titres, modification des états des immobilisations, intégration de la nouvelle version de la DADS-U, mise en place de la nouvelle maquette des budgets M14 et bien d'autres, certaines visibles d'autres moins.



Nous tenons encore à vous rappeler la nécessité de faire des sauvegardes régulièrement. Nous avons intégré aux logiciels un système de rappel si les sauvegardes ne sont pas faites dans le mois.



Nous avons aussi ajouté la possibilité de sauvegarder sur d'autres supports que les disquettes (Lecteur Zip, Clef USB, ...) pour les collectivités équipées d'ordinateurs récents. Faites plutôt deux sauvegardes qu'une.

CADASTRE: procédure de mise à jour des données

Depuis quelques mois, les mairies ayant opté pour une exploitation informatisée de leur cadastre, ont reçu les **misés à jour des données**. Envoyés sous forme de Cd ou de disquettes, les fichiers peuvent être de trois types: tif et loc pour les plans et un fichier portant le nom du code insee de la commune pour les données littérales de la matrice.

[La mise à jour des plans est adressée gratuitement une seule fois dans l'année, généralement courant juin, juillet. Cette information a été communiquée aux communes par une note de la Direction des Services Fiscaux de Saône et Loire le 13 mai 2004.]

Pour les mairies ayant des plans numérisés ou plans vecteurs, elles doivent prendre contact avec nous afin que nous convertissions les nouveaux plans (compris dans le contrat de maintenance annuelle).

Pour la **mise à jours des données de la matrice**, dans un premier temps, éditez le registre des demandes (dans les états pré-définis de l'onglet *Propriétaires*) puis double-cliquez sur le fichier contenu dans la disquette. La fenêtre suivante s'ouvre



Saisissez dans la zone C:\tmp\ puis cliquez sur **Extract**.



Cliquez sur l'icône Administr... présente sur votre bureau.

La fenêtre suivante s'ouvre après que vous ayez saisi les identifiants:



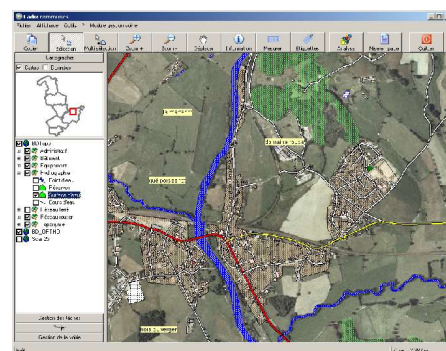
Choisissez **Matrix Import**, puis **Importation Manuelle**.

En fonction des données que vous avez à mettre à jour, choisissez **Matrix** (données littérales). Sélectionnez un fichier du dossier c:\tmp\ . Si vous souhaitez mettre à jour les plans du parcellaire communal, procédez de la même manière mais choisissez 'plan' lors de l'ouverture du menu d'importation et sélectionnez un fichier contenu dans le Cd Rom contenant les plans mis à jour.

Pour les mises à jour des plans numérisés nous contacter.

Cette procédure d'importation est rappelée dans le mode d'emploi des logiciels présent dans votre ordinateur.

Opération anniversaire 50 % de remise sur le logiciel SIG CADIX (achat avant le 31/12)



Cadix Référentiel

Quelques rappels et informations

Vous pouvez **retrouver ces informations** sur notre site: www.atol-sdmi.com

Le Contrat d'avenir: est un contrat de travail à durée déterminée de deux ans, renouvelable dans la limite de douze mois (soit une durée maximale de 3 ans). Pour les bénéficiaires âgés de plus de cinquante ans, ce renouvellement peut aller jusqu'à trois ans (soit une durée maximale de 5 ans).

La durée hebdomadaire de travail doit être égale en moyenne, sur un an, à 26 heures. La rémunération perçue par le bénéficiaire du contrat d'avenir est égale, sous réserve de clauses conventionnelles plus favorables, au SMIC horaire (8,03 euros depuis le 1er juillet 2005). Il n'est pas prévu que les contrats d'avenir puissent effectuer des heures supplémentaires. L'employeur bénéficie de différentes aides pouvant être versées par l'organisme débiteur de l'allocation de RMI, de l'allocation spécifique de solidarité ou de l'allocation de parent isolé perçue par le bénéficiaire du contrat, par l'état.

Exonérations sociales : Le contrat d'avenir ouvre droit à exonération des cotisations patronales de sécurité sociale au titre des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales dues pendant la durée de la convention sur la fraction de rémunération n'excédant pas le produit du SMIC par la durée mensuelle du travail équivalente à 26 heures hebdomadaires.

Une modification du logiciel sera apportée mais en attendant, pour les agents en Contrat d'Avenir, faites une fiche de situation identique à un CEC en tenant compte de la limite horaire.

Pour plus de renseignements, vous pouvez appeler le numéro **Info Emploi: 0 825 347 347** (0,15 € la minute).

Augmentation des salaires de la fonction publique : revalorisés de 0,5% au 1er juillet, les rémunérations de la fonction publique bénéficieront d'une augmentation de 0,8% au 1er novembre 2005.

Destinataires et impressions liés aux logiciels de gestion de Cadastre : Normalement, seuls les propriétaires ou ayant-droits peuvent obtenir un **relevé de propriété**. Le système de gestion des demandeurs permet de conserver en mémoire les demandeurs. Il semble en effet difficile que l'utilisateur connaisse l'ensemble des propriétaires ou ayant-droits de l'ensemble du territoire communal.

Les **extraits de plans** peuvent être fournis à d'autres propriétaires que le propriétaire concerné. Avec l'échelle, ces plans peuvent être utilisés lors de demande de permis de construire.

Les **relevés partiels** peuvent être fournis aux propriétaires ou ayant-droits. Les informations contenues dans les imprimés peuvent être divulguées oralement dans la limite des règlements fournis aux communes lors de l'installation ou la formation aux logiciels.

Adaptation et simplification de la comptabilité M14

Le groupe de travail du Comité des finances locales chargé de l'adaptation et de la simplification de l'instruction budgétaire et comptable M.14 a ainsi formulé des propositions de modifications qui devraient faire l'objet d'une application simultanée au 1er janvier 2006:

A. la simplification des procédures budgétaires et comptables applicables aux communes et à leurs établissements:

- Faciliter le recours à la pluriannualité pour les communes et leurs établissements.
- Réformer le système des provisions
- Simplifier la constatation des opérations d'ordre
- Simplifier les opérations de cession
- Harmoniser le traitement budgétaire des intérêts courus non échus (ICNE) avec celui des autres charges rattachées
- Ouvrir des possibilités ponctuelles de reprise d'excédents d'investissement en section de fonctionnement

B. l'amélioration de la lisibilité des documents budgétaires:

- Simplifier la lecture des données budgétaires
- Simplifier les annexes budgétaires
- Mieux valoriser l'information utile à la compréhension des enjeux budgétaires et de la situation financière réelle de la collectivité
- Clarifier les règles de constitution et de présentation des budgets annexes

http://www.colloc.minefi.gouv.fr/colloc_struct_fina_loca/comp_loca/m14_1er.h tml

L'ordonnance relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux figure dans le **Journal Officiel du 27 août 2005** et reprend les éléments qui avaient été proposés par le groupe de travail du comité des finances locales.



ATOL SDMI a mis en place un **site de téléchargement**. Vous pouvez ainsi télécharger les mises à jour, les modes d'emploi et les documentations logiciels. Une information sur la durée moyenne de téléchargement du fichier sélectionné est affichée à l'écran, vous permettant de prévoir une plage durant laquelle, l'accès internet est limité.

Les communes nous ayant communiqué leurs adresses électroniques pourront se connecter rapidement et directement sur ce site.

<http://telechargement.atol-sdmi.com>